

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Post-marché – Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation – Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Post-marché – Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 021-18

Le 8 février 2018

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION APPEL DE CANDIDATURES

La Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») sollicite les candidatures de personnes intéressées et se qualifiant afin de combler un siège à titre de membre indépendant au Comité spécial de la réglementation (le « Comité spécial »).

La Bourse est reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») à titre de bourse et d'organisme d'autoréglementation. La Division de la réglementation (la « Division ») est une unité d'affaires distincte de la Bourse responsable d'exercer les fonctions et les activités de réglementation de la Bourse. Le Comité spécial, désigné par le conseil d'administration de la Bourse, est chargé de superviser les fonctions et les activités de la Division. Le Comité spécial rend compte au conseil d'administration de la Bourse de l'exécution par la Division de ses fonctions réglementaires.

Le Comité spécial de la réglementation est composé d'au moins 50% de personnes qui sont des résidents du Québec, au moment de leur nomination et pour la durée de leur mandat, d'au moins 50% de personnes qui satisfont aux conditions d'indépendance applicables aux administrateurs de la Bourse (aux termes de la [décision de reconnaissance no. 2012-PDG-0075](#) émise par l'Autorité des marchés financiers) et d'au moins 50% de personnes qui possèdent une expertise des produits dérivés. Les [Règles de la Bourse concernant le Comité spécial](#) de même que le document décrivant le [mandat et la composition du Comité spécial](#) sont disponibles sur le site internet de la Bourse et la Division respectivement.¹

Les personnes intéressées et qui satisfont aux critères d'admissibilité peuvent soumettre leur candidature, au plus tard le 9 mars 2018, en faisant parvenir une lettre expliquant leur intérêt accompagnée de leur curriculum vitae à l'attention de Julie Rochette, vice-présidente et chef de la réglementation de la Division, par courriel à julie.rochette@tmx.com. La Bourse communiquera avec chaque personne ayant soumis sa candidature.

Toutes les candidatures reçues seront évaluées et des recommandations seront présentées par le Comité spécial au conseil d'administration de la Bourse qui procédera à la nomination du nouveau membre.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Julie Rochette au 514.871.3516 ou par courriel à l'adresse ci-avant indiquée.

Sabia Chicoine
Chef des affaires juridiques

¹ Des changements à la gouvernance de la Division, incluant relativement au Comité spécial, ont été proposés suite à la publication de la [circulaire de sollicitation de commentaires no. 038-17](#). Les changements proposés n'ont pas été autocertifiés à ce jour.